



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1605
SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

Boucllement du crédit d'investissement de 3 000 000 de francs voté le 8 juin 2022 (PR-1499), relatif à la constitution du capital social d'une société anonyme (SA) de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1605)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 60 oui contre 6 non et 1 abstention

Article unique. – Le crédit d'investissement de 3 000 000 de francs voté le 8 juin 2022, relatif à la constitution du capital social d'une SA de droit privé «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1499) est bouclé tout en approuvant l'apport complémentaire en nature de 4 900 000 francs, portant ainsi le capital social total de la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» à 7 900 000 francs.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Matthias Erhardt

Le Président :

Pierre de Boccard